

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.07.2023

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Mastic Super**

Code du produit: 10714, 10730

UFI: M1X2-P0DU-Y00W-0H5H

##### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### Emploi de la substance / de la préparation

Résine acrylique

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH  
Lechstraße 28  
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960  
Fax. +49(0)911 - 644456  
e-mail info@akemi.de

##### Service chargé des renseignements:

Laboratoire

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH  
Tel. +49(0)911-64296-59  
Horaires de bureau :  
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30  
le Vendredi de 7:30 à 13:30  
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Centres Antipoison et de Toxicovigilance  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0800 59 59 59  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE: 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 22 50 50  
PARIS: 01 40 05 48 48  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

##### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

##### Mention d'avertissement

Danger

##### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

méthacrylate de méthyle  
2,2'-ethylenedioxydiethyldiméthacrylate

(suite page 2)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.07.2023

**Nom du produit: Mastic Super**

(suite de la page 1)

<ul style="list-style-type: none"> <li>· <u>Mentions de danger</u></li> <li>· <u>Conseils de prudence</u></li> </ul>	<p>di(S-thioacetate) d'éthylène acrylate de n-butyle phosphite de tris(nonylphényle) H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261 Éviter de respirer les vapeurs. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>2.3 Autres dangers</b></li> <li>· <u>Résultats des évaluations PBT et vPvB</u></li> <li>· <u>PBT:</u> Non applicable.</li> <li>· <u>vPvB:</u> Non applicable.</li> </ul>	

· <u>Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien</u>	
26523-78-4 phosphite de tris(nonylphényle)	Liste I

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 80-62-6 EINECS: 201-297-1 Numéro index: 607-035-00-6 Reg.nr.: 01-2119452498-28	méthacrylate de méthyle Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	50-100%
CAS: 109-16-0 EINECS: 203-652-6 Reg.nr.: 01-2119969287-21	2,2'-ethylenedioxydiethyldiméthacrylate Skin Sens. 1, H317	<10%
CAS: 38668-48-3 EINECS: 254-075-1 Reg.nr.: 01-2119980937-17	1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol Acute Tox. 2, H300 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	<1%

(suite page 3)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.07.2023

**Nom du produit: Mastic Super**

(suite de la page 2)

CAS: 123-81-9 EINECS: 204-653-4	di(S-thioacetate) d'éthylène Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1A, H317; STOT SE 3, H335	<1%
CAS: 141-32-2 EINECS: 205-480-7 Numéro index: 607-062-00-3 Reg.nr.: 01-2119453155-43	acrylate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	<1%
CAS: 26523-78-4 EINECS: 247-759-6 Numéro index: 015-202-00-4 Reg.nr.: 01-2119520601-54-xxxx	phosphite de tris(nonylphényle) Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Skin Sens. 1, H317	<1%

## · SVHC

26523-78-4 phosphite de tris(nonylphényle)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.  
Position et transport en position latérale stable.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Dyspnée  
Toux  
Nausées  
Manifestations allergiques  
Risque d'incidents respiratoires.

## · Risques

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· **5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Monoxyde de carbone (CO)

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.07.2023

#### Nom du produit: Mastic Super

(suite de la page 3)

#### · **5.3 Conseils aux pompiers**

##### · Équipement spécial de sécurité:

##### · Autres indications

Oxyde d'azote (NOx)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple:

Cyanure d'hydrogène (HCN)

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

#### · **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### · **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

#### · **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

#### · Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.07.2023

**Nom du produit: Mastic Super**

(suite de la page 4)

**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.  
Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Stocker dans un endroit frais.

**· Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.  
Ne pas stocker avec les aliments.

**· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

**· Classe de stockage:**

3

**· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· 8.1 Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****80-62-6 méthacrylate de méthyle**

VLEP Valeur momentanée: 410 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
Valeur à long terme: 205 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

**141-32-2 acrylate de n-butyle**

VLEP Valeur momentanée: 53 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm  
Valeur à long terme: 11 mg/m<sup>3</sup>, 2 ppm

**· DNEL****80-62-6 méthacrylate de méthyle**

Oral	DNEL (Kurzzzeit-akut)	0,25 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzzeit-akut)	1,5 mg/kg bw/day (ARB)
		1,5 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	1,5-13,67 mg/kg bw/day (ARB)
		1,5-8,2 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Kurzzzeit-akut)	29,6-416 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
		6,3-104 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	208 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
		74,3-104 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

**109-16-0 2,2'-ethylenedioxydiethylmethacrylate**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	8,33 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	13,9 mg/kg bw/day (ARB)
		8,33 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	48,5 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
		14,5 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

**38668-48-3 1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,25 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	0,7 mg/kg bw/day (ARB)
		0,3 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2,47 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.07.2023

**Nom du produit: Mastic Super**

(suite de la page 5)

		0,4 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)
<b>123-81-9 di(S-thioacetate) d'éthylène</b>		
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,05 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	0,14 mg/kg bw/day (ARB)
		0,05 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,49 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
		0,074 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)
<b>141-32-2 acrylate de n-butyle</b>		
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	11 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
<b>26523-78-4 phosphite de tris(nonylphényle)</b>		
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1,67 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	17,7 mg/kg bw/day (ARB)
		8,35 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	23,6 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
		11,8 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

## · PNEC

<b>80-62-6 méthacrylate de méthyle</b>		
PNEC (wässrig)		10 mg/l (KA)
		0,094 mg/l (MW)
		0,94 mg/l (SW)
PNEC (fest)		0,15-0,94 mg/l (WAS)
		1,47 mg/kg Trockengew (BO)
		0,102 mg/kg Trockengew (MWS)
		10,2 mg/kg Trockengew (SWS)
<b>109-16-0 2,2'-ethylendioxydiethylmethacrylate</b>		
PNEC (wässrig)		1,7 mg/l (KA)
		0,002 mg/l (MW)
		0,016 mg/l (SW)
PNEC (fest)		0,027 mg/kg Trockengew (BO)
		0,018 mg/kg Trockengew (MWS)
		0,185 mg/kg Trockengew (SWS)
<b>38668-48-3 1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol</b>		
PNEC (wässrig)		199,5 mg/l (KA)
		0,0017 mg/l (MW)
		0,017 mg/l (SW)
		0,17 mg/l (WAS)
PNEC (fest)		0,005 mg/kg Trockengew (BO)
		0,00782 mg/kg Trockengew (MWS)
		0,0782 mg/kg Trockengew (SWS)
<b>123-81-9 di(S-thioacetate) d'éthylène</b>		
PNEC (wässrig)		mg/l (KA)
		mg/l (MW)
		0,0048 mg/l (SW)
PNEC (fest)		mg/kg Trockengew (MWS)
		mg/kg Trockengew (SWS)

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.07.2023

**Nom du produit: Mastic Super**

(suite de la page 6)

**141-32-2 acrylate de n-butyle**

PNEC (wässrig)	3,5 mg/l (KA)
	0 mg/l (MW)
	0,003 mg/l (SW)
PNEC (fest)	1 mg/kg Trockengew (BO)
	0,003 mg/kg Trockengew (MWS)
	0,034 mg/kg Trockengew (SWS)

**26523-78-4 phosphite de tris(nonylphényle)**

PNEC (wässrig)	1,8 mg/l (KA)
	0,05 mg/l (MW)
	0,05 mg/l (SW)
PNEC (fest)	0,15 mg/kg Trockengew (MWS)
	0,15 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
 Protection préventive de la peau avec une crème de protection.  
 Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.  
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
 Eviter tout contact avec la peau.  
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Protection respiratoire recommandée.  
 En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.  
 Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.  
 recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive sans utilisation de gants de protection:  
 ARRETIL (<http://www.stoko.com>)  
 recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:  
 STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)  
 recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:  
 Kresto Classic (<http://debstoko.com>)  
 recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:  
 STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.07.2023

#### Nom du produit: Mastic Super

(suite de la page 7)

la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).



#### Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux  $\leq 2$ , 60 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### · Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art\_No. 897, 898)

#### · Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art\_No. 897, 898)

Caoutchouc fluoré (Viton)

Vitoject (KCL, Art\_No. 890)

#### · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc nitrile

Gants en cuir

Gants en tissu épais

#### · Protection des yeux/du visage



#### Lunettes de protection hermétiques

#### · Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

##### · Indications générales.

##### · Couleur:

Incolore

##### · Odeur:

Caractéristique

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.07.2023

**Nom du produit: Mastic Super**

(suite de la page 8)

· <u>Point de fusion/point de congélation:</u>	Non déterminé.
· <u>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u>	101 °C
· <u>Limites inférieure et supérieure d'explosion</u>	
· <u>Inférieure:</u>	2,1 Vol %
· <u>Supérieure:</u>	12,5 Vol %
· <u>Point d'éclair</u>	10 °C
· <u>Température d'auto-inflammation</u>	430 °C
· <u>pH</u>	Non déterminé. non applicable
· <u>Viscosité:</u>	
· <u>Viscosité cinématique à 20 °C</u>	60-80 s (DIN 53211/4)
· <u>Dynamique:</u>	Non déterminé.
· <u>Solubilité</u>	
· <u>l'eau à 20 °C:</u>	1,6 g/l
· <u>Pression de vapeur à 20 °C:</u>	47 hPa
· <u>Densité et/ou densité relative</u>	
· <u>Densité à 20 °C:</u>	1,02 g/cm <sup>3</sup>

**9.2 Autres informations**

· <u>Aspect:</u>	
· <u>Forme:</u>	Liquide
· <u>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</u>	
· <u>Température d'inflammation:</u>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <u>Propriétés explosives:</u>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· <u>Teneur en solvants:</u>	
· <u>Solvants organiques:</u>	89,2 %
· <u>Teneur en substances solides:</u>	34,0 %

· <u>Informations concernant les classes de danger physique</u>	
· <u>Substances et mélanges explosibles</u>	néant
· <u>Gaz inflammables</u>	néant
· <u>Aérosols</u>	néant
· <u>Gaz comburants</u>	néant
· <u>Gaz sous pression</u>	néant
· <u>Liquides inflammables</u>	Liquide et vapeurs très inflammables.
· <u>Matières solides inflammables</u>	néant
· <u>Substances et mélanges autoréactifs</u>	néant
· <u>Liquides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières solides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières et mélanges auto-échauffants</u>	néant
· <u>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</u>	néant
· <u>Liquides comburants</u>	néant
· <u>Matières solides comburantes</u>	néant
· <u>Peroxydes organiques</u>	néant
· <u>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</u>	néant
· <u>Explosibles désensibilisés</u>	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

· <b>10.1 Réactivité</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
--------------------------	--

(suite page 10)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.07.2023

**Nom du produit: Mastic Super**

(suite de la page 9)

- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
  - Polymérisation par dégagement de chaleur.
  - Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.
  - Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Oral	LD50	>2.725-<21.801 mg/kg (rat)
------	------	----------------------------

**80-62-6 méthacrylate de méthyle**

Oral	LD50	7.872 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOAEL	2.000 mg/kg (rat)
Dermique Inhalatoire	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit)
	LC50/4h	4.632 mg/m <sup>3</sup> (rat)
	LC50/4 h	29,8 mg/l (rat)
	NOAEL	25 mg/m <sup>3</sup> (rat)

**109-16-0 2,2'-ethylenedioxydiethyldiméthacrylate**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (Lit.)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (mouse)

**38668-48-3 1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol**

Oral	LD50	>25-<200 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit) (OECD 402)

**123-81-9 di(S-thioacetate) d'éthylène**

Oral	LD50	303 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,5 mg/l (rat)
	LC50/48h	4,85 mg/l (Leuciscus idus)

**141-32-2 acrylate de n-butyle**

Oral	LD50	3.150 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	10,3 mg/l (rat)

**26523-78-4 phosphite de tris(nonylphényle)**

Oral	LD50	>16.200 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

(suite page 11)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.07.2023

**Nom du produit: Mastic Super**

(suite de la page 10)

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- Propriétés perturbant le système endocrinien

26523-78-4 phosphite de tris(nonylphényle)

Liste I

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· **12.1 Toxicité**

- Toxicité aquatique:

**80-62-6 méthacrylate de méthyle**

EC50/96h	170 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50/48h	69 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC0	100 mg/l (pseudomonas putida)
NOEC	9,4 mg/kg (Danio rerio.) (OECD 210)
NOEC	>100 mg/l (Selenastrum capricornutum)
NOEC/21d	37 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h	>110 mg/l (Selenastrum capricornutum)
LC50/96h	153,9-341,8 mg/l (lem)
	>79 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
	125-275 mg/l (pimephales promelas)
	326,4-426,9 mg/l (poecilia reticulata)

**109-16-0 2,2'-ethylenedioxydiethylmethacrylate**

EC50	51,9 mg/l (daphnia magna)
NOEC	18,6 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC/21d	32 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	16,4 mg/l (Brachydanio rerio)

**38668-48-3 1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol**

EC50/48h	28,8 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC20/0.5h	>1.995 mg/l (BES) (OECD 209)

(suite page 12)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.07.2023

**Nom du produit: Mastic Super**

(suite de la page 11)

EC50/72h	245 mg/l (Desmodemus subspicatus) (OECD 201)
LC50/96h	17 mg/l (Brachydanio rerio)
<b>123-81-9 di(S-thioacetate) d'éthylène</b>	
NOELR/72h	≥100 mg/l (Desmodemus subspicatus)
EC50/48h	11 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	>100 mg/l (Desmodemus subspicatus)
<b>141-32-2 acrylate de n-butyle</b>	
EC50/96h	2,65 mg/l (selenastrum capricornutum)
EC50	>1.000 mg/l (BES)
NOEC	2,4 mg/l (daphnia magna) 3,8 mg/l (Oncorhynchus mykiss) <1,8 mg/l (selenastrum capricornutum)
NOELR/21d	0,136 mg/l (daphnia magna)
EC50/48h	8,2 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	>5,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
<b>26523-78-4 phosphite de tris(nonylphényle)</b>	
NOEC	100 mg/l (green alge)
NOELR/21d	>0,1 mg/l (daphnia magna)
EC50/48h	0,3 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets	
20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 27*	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

(suite page 13)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.07.2023

**Nom du produit:** Mastic Super

(suite de la page 12)

· Produit de nettoyage recommandé: Alcool

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· ADR, IMDG, IATA UN3269**· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· ADR 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER  
· IMDG, IATA POLYESTER RESIN KIT**· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· ADR· Classe 3 (F3) Liquides inflammables.  
· Étiquette 3· IMDG, IATA· Class 3 Liquides inflammables.  
· Label 3**· 14.4 Groupe d'emballage**· ADR, IMDG, IATA II**· 14.5 Dangers pour l'environnement**· Marine Pollutant: Non**· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): Attention: Liquides inflammables.  
· No EMS: -  
· Stowage Category F-E,S-D  
B**· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:· ADR· Quantités limitées (LQ) 5L· Quantités exceptées (EQ) Code: See· Catégorie de transport 2· Code de restriction en tunnels E· IMDG· Limited quantities (LQ) 5L· Excepted quantities (EQ) Code: See SP340· "Règlement type" de l'ONU:

UN 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER, 3, II

(suite page 14)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.07.2023

**Nom du produit: Mastic Super**

(suite de la page 13)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
  - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
  - Catégorie SEVESO
  - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
  - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
  - RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
- Aucun des composants n'est compris.  
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- 5.000 t
- 50.000 t
- Conditions de limitation: 3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÉGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:

- Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.  
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

26523-78-4 phosphite de tris(nonylphényle)

- VOC EU 911,2 g/l

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

(suite page 15)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.07.2023

### Nom du produit: Mastic Super

(suite de la page 14)

H300 Mortel en cas d'ingestion.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H312 Nocif par contact cutané.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique:
- Contact:

Laboratoire  
 Elke Hake  
 Fon ++49 (0)911 64296-59  
 @mail E.Hake@akemi.de  
 26.07.2022

- Date de la version précédente:
- Numéro de la version précédente:
- Acronymes et abréviations:

4  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
 ICAO: International Civil Aviation Organisation  
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 SVHC: Substances of Very High Concern  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2  
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3  
 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2  
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A  
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3